

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 06 Janvier 2009 – 18 H 30

Monsieur Copel remercie les délégués de leur présence et présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Il remercie les délégués et monsieur le maire de Villers Saint Paul de leur accueil.

Il profite de ce début d'année pour remercier les membre du syndicat de la confiance qui lui ont accordé et du plaisir qu'il a à travailler dans l'excellente ambiance qui règne jusqu'à présent avec une volonté d'avancer et de faire au mieux.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'un protocole de travail en commun a été signé ce jour avec les présidents des deux autres syndicats qui travaillent sur le bassin de la Brèche.

Cette introduction étant faite, il propose de passer à l'ordre du jour.

1°) Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président vous propose d'élire le secrétaire de séance au scrutin ordinaire. Monsieur Gilles VERNAY est désigné pour remplir cette fonction.

2°) Programmation des travaux

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2009, il est prévu de réaliser l'enrochement au Pont d'Etouy, la réduction de l'envasement de Fitz-James pour un montant d'environ 20.000 € comprenant 1.500 € de maîtrise d'œuvre, 500 € d'analyse de ce qui sera évacué.

En ce qui concerne les enlèvements d'embâcles, il était prévu d'en faire en 2008. Ces travaux sont donc reportés en 2009 sachant que la liste est complétée avec Cauffry, Bailleval, Breuil le Vert et Litz.

Afin d'obtenir le remboursement de la TVA, il est nécessaire de faire une DUP ; en effet, à titre de syndicat, nous travaillons en section fonctionnement sans TVA, par contre avec une DUP on travaille en section investissement et on récupère la TVA.

3°) Point sur l'extension des compétences

Monsieur le Président fait le point sur les demandes d'avis faites auprès des communes intéressées pour l'extension de compétences.

Il apparait que toutes les communes qui voté à ce jour sont pour, les autres doivent se réunir prochainement mais il ne semble pas y avoir d'opposition.

4°) Point sur la modification du périmètre

Ce point a été traité en même temps que le point précédent dans la mesure où ils sont liés.

5°) Modification du tableau des effectifs

Suite à la démission à compter du 1^{er} janvier 2009 du secrétaire du Syndicat, Monsieur le Président vous proposera de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- ✓ Abrogation, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la délibération en date 16 mai 2008 un poste de secrétaire du syndicat au titre d'une activité accessoire, pour une durée hebdomadaire de 3,75 heures. La rémunération était fixée par rapport à l'indice brut du 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial. L'indice de rémunération suivait une évolution équivalente à celui de l'emploi principal de l'agent recruté.
- ✓ Création, à compter du 1^{er} janvier 2009 d'un poste de secrétaire du syndicat au titre d'une activité accessoire, pour une durée hebdomadaire de 3,75 heures. La rémunération est fixée par rapport à l'indice brut du 9^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial. L'indice de rémunération suivra une évolution équivalente à celui de l'emploi principal de l'agent recruté. Adopté à l'unanimité.

6°) Adoption de la décision modificative n°1

La décision modificative annexée au présent procès verbal est adoptée à l'unanimité.

7°) Création d'un site Internet – Etat des travaux en cours

Monsieur le Président et Mme REMBAUVILLE présentent l'état d'avancement du projet site Internet pour le Syndicat. Une réunion du bureau aura lieu fin janvier afin de présenter le site.

8°) Questions orales

Il est demandé à chacun de bien vouloir transmettre les feuilles de recensement de population parvenue en mairie récemment afin de mettre à jour le tableau de population de chaque commune membre.

La liste des moulins datant de 1807, Monsieur Copel l'a adressée aux délégués concernés en leur demandant de bien vouloir, chacun sur sa commune, rechercher les propriétaires actuels avec, si possible un état du moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30.